



# Plan local d'urbanisme de la C.A.V.

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Reconversion du site hospitalier de Vesoul

Approbation par le Conseil Communautaire du 10 juin 2013

Les principes d'aménagement en vue de la reconversion du site hospitalier devront veiller à mettre en valeur les qualités architecturales des bâtiments conservés ainsi que la transition entre la butte de la Motte et la plaine du Durgeon.

### Perception externe du site

L'aménagement de la zone devra préserver les perspectives sur le bâtiment principal de l'ancien hôpital.

Une transition paysagère entre la partie haute et la partie basse du site sera assurée par une trame verte permettant de relier les coteaux de la Motte et la plaine du Durgeon.

Le cône de vue sur le bâtiment devra être conservé.

### Perception interne du site

La végétation développée devra être adaptée aux caractéristiques du site (essences locales et fruitières) et son positionnement devra assurer des continuités avec les parties hautes du coteau.

Les espaces verts seront implantés de sorte à mettre en valeur la topographie du site notamment sous forme de terrasses.

### Les voiries

L'objectif réside dans la réalisation d'un bouclage de la voirie au sein de la trame bâtie existante.

La mise en scène de la trame viaire permettra de mettre en valeur la topographie naturelle du site et notamment sa situation en terrasse.

La voirie permettra un lien entre la rue du Baron Bouvier et l'avenue Aristide Briand.

Des voiries secondaires, transversales, pourront être aménagées et mettront en scène la topographie.

Des liaisons piétonnes seront créées entre les espaces naturels du coteau de la Motte et les espaces verts de la plaine du Durgeon (jardin Anglais, promenade des Allées).

### Les constructions

La densité des constructions respectera la topographie naturelle du terrain.

Du fait de ces qualités architecturales et paysagères le bâtiment historique de l'ancien hôpital devra être conservé.

La hauteur des constructions permettra de conserver la mise en scène du bâtiment principal de l'ancien hôpital.

Sur l'ensemble du site, une mixité des fonctions sera recherchée (habitat, services,...)

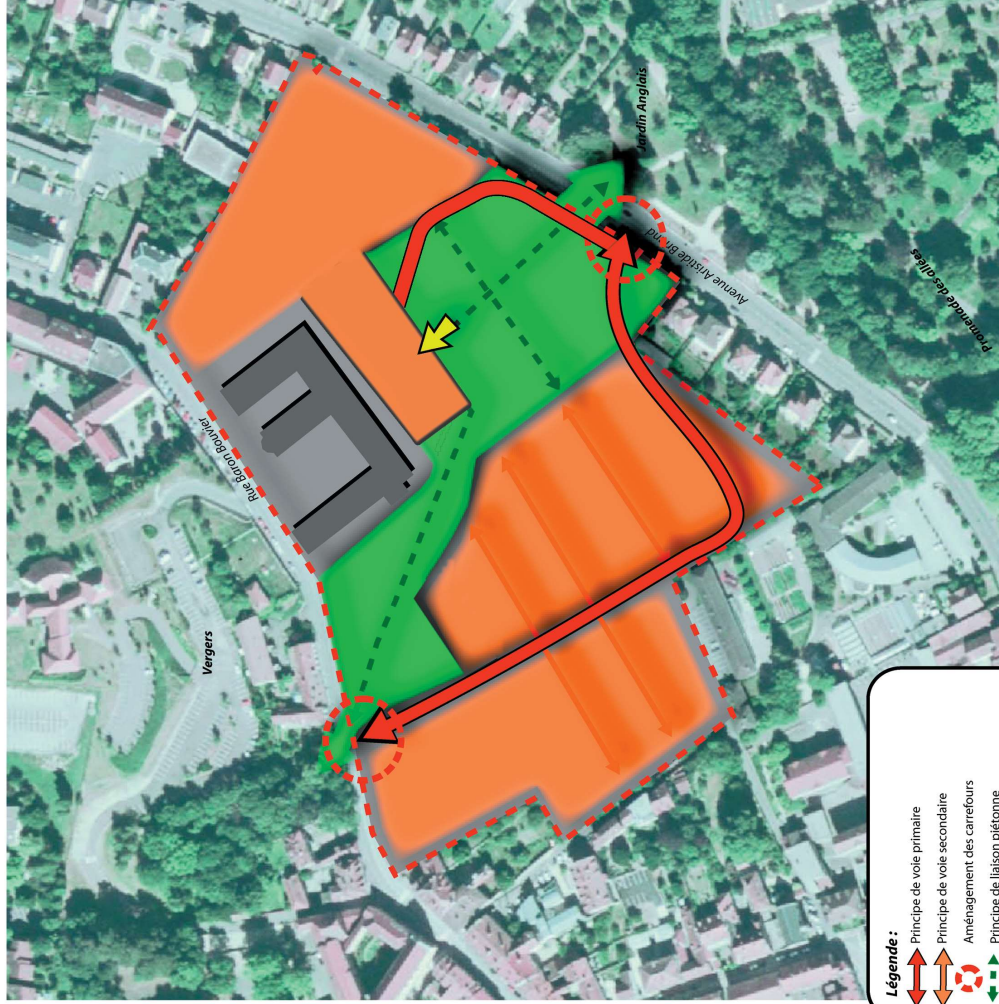


Illustration sans portée juridique d'un des aménagements possibles à titre d'exemple parmi d'autres.

- Légende :**
- Principe de voie primaire
  - Principe de voie secondaire
  - Aménagement des carrefours
  - Principe de liaison piétonne
  - Espaces verts (trame verte)
  - Zone à vocation mixte (habitat, équipements)
  - Conservation du cône de vue
  - Réutilisation des bâtiments présentant des qualités architecturales et paysagères



Vue lointaine du site de l'ancien hôpital



Perspective sur le bâtiment principal